

GRILLE TARIFAIRE ET MODALITES

PERISCOLAIRE				
* Petit déjeuner ** Repas inclus	QF de 0€ à 800€	QF de 801€ à 1000€	QF de 1001€ à 1500€	QF de 1501€ et +
Matin				
7h00-7h30*	1.47 €	1.61 €	1.76 €	1.90 €
7h30-8h30	1,95 €	2,23 €	2,53 €	2,79 €
Midi **				
11h30-13h30	8.72 €	9,08 €	9,36€	9,58€
Soir				
16h30-17h30	2,50 €	2,79 €	3,08 €	3,34 €
16h30-18h30	5.00 €	5,58 €	6.16 €	6.68 €
Mercredi				
7h00-8h00*	2.45€	2.73€	3.03€	3.29€
8h00-13h30 **	13.10€	13.72 €	14.37 €	14.90 €
13h30 –18h00	7,30 €	7,81 €	8,28 €	8,75 €
8h00-18h00	20.40 €	21.53€	22.65€	23.65 €

PETITES ET GRANDES VACANCES				
	QF de 0€ à 800€	QF de 801€ à 1000€	QF de 1001€ à 1500€	QF de 1501€ et +
Journée				
9h00-18h00**	18.46 €	19.30€	20.12 €	20.86 €
7h30-9h00	2,92 €	3.34 €	3,79 €	4,18€
Forfait semaine = -20% par journée				
9h00-18h00**	14,77€	15.44€	16,10 €	16,69€
Après-midi				
13h30-18h00	7,30 €	7,81 €	8,28 €	8,75 €
Forfait semaine = -20% par après-midi				
13h30-18h00	5,85 €	6,25€	6,62 €	7,00 €

Tarifs applicables
du 1^{er} Septembre 2025
au 31 août 2026



Fonctionnement de la tarification aux quotients :

Le quotient familial est calculé par la Caf pour l'ensemble des allocataires.

Pour obtenir ce quotient nous devons posséder :

- Votre numéro d'allocataire
- Votre autorisation pour accéder à CDAP et ainsi connaître votre quotient qui sera retenu pour la période de tarification mentionnée ci-contre.

Pour les quotients non connus sur CADP ou les allocataires des autres caisses, la photocopie de votre attestation de quotient familial ou votre dernier relevé d'avis d'imposition sera demandée.

En cas de non communication de l'autorisation de consulter le quotient ou des pièces justificatives, le barème **le plus élevé** sera automatiquement appliqué.

Les accueils de loisirs sont déclarés auprès de la SDJES du Doubs.

Ils sont soutenus par le SIVOS de Sancey et la Caf du Doubs.

Adhérer à Familles Rurales au prix de 20 €, c'est :

- ◆ Permettre, partout en France, la création des services dont toutes les familles ont besoin
- ◆ Défendre au quotidien vos intérêts et ceux de votre famille
- ◆ Soutenir un projet de qualité et des valeurs essentielles
- ◆ Donner au Mouvement les moyens d'agir

Modalités et modes de paiement :

Les factures doivent être payées à la date d'échéance de préférence par Prélèvement ou par Chèque à l'ordre de Familles Rurales Sancey, mais aussi par Chèques Vacances ANCV ou CESU.

Aides possibles :

CAF, MSA, comité d'entreprise sous certaines conditions et sur présentation des justificatifs.